

Pass-nautique

L'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

École/collège :

*Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive *, certifie que l'élève ci-dessus nommé a passé avec succès le test défini par l'article A 322-3-2 du code du sport*

**rayer la mention inutile*

Date :

Nom et signature du professeur

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement

Pass-nautique

L'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

École/collège :

*Le professeur des écoles, ou le professeur d'éducation physique et sportive *, certifie que l'élève ci-dessus nommé a passé avec succès le test défini par l'article A 322-3-2 du code du sport*

**rayer la mention inutile*

Date :

Nom et signature du professeur

Cachet de l'établissement et
signature du directeur de l'école
ou du chef d'établissement